

EDITION DU 11 AVRIL 2017

RUBRIQUE :

## TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

---

### Communes de Moudon, Syens, Lavey-Morcles et Vallorbe (VD) Plan sectoriel Asile (PSA) Information et participation de la population

---

- Editeurs :** Secrétariat d'État aux migrations (SEM)  
Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Objet :** Le plan sectoriel Asile établit la planification et la définition générale des centres fédéraux pour requérants d'asile. Il comprend un aperçu de ces centres à l'échelle de la Suisse, de même que les principes selon lesquels ces centres doivent être coordonnés avec les objectifs stratégiques et les principes de coopération entre autorités concernées. Enfin, il inclut une fiche d'objet pour chacun des centres qui y figurent.
- Procédure :** En vertu de l'article 4 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700), la population est informée, par la présente, du dépôt public du projet de plan sectoriel Asile (PSA).  
Les citoyennes et les citoyens (personnes physiques) ainsi que tous les organismes de droit public ou privé peuvent se prononcer sur le PSA.
- Durée de dépôt public:** Le projet de plan sectoriel Asile peut être consulté du **11 avril au 11 mai 2017** aux lieux définis ci-dessous.
- Lieux de consultation :**
- Secrétariat d'État aux migrations, Quellenweg 6, 3084 Wabern
  - Office fédéral du développement territorial, Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen
  - au Service du développement territorial (SDT), Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
  - aux greffes des Communes de Moudon (Place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1510 Moudon) - Syens (Ch. du Pressoir 1, 1510 Syens) - Lavey-Morcles (Rue Centrale 16 1892 Lavey-Morcles) - Vallorbe (Place du Pont 2, 1337 Vallorbe).
- Le projet de plan sectoriel Asile est par ailleurs publié sur Internet à l'adresse [www.sem.admin.ch/sachplanasy](http://www.sem.admin.ch/sachplanasy)
- Avis et délais :** Les prises de position concernant le projet du plan sectoriel Asile doivent être adressées par écrit au plus tard le 11 mai 2017:
- au Service du développement territorial (SDT), Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne par les personnes physiques et les organismes régionaux et cantonaux ;
  - au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), État-major Centres fédéraux, 3003 Berne, par les organismes nationaux.
- Renseignements :** Secrétariat d'État aux migrations (SEM)  
tél.: 058 465 01 79, e-mail: [katrin.graf@sem.admin.ch](mailto:katrin.graf@sem.admin.ch)  
Office fédéral du développement territorial (ARE)  
tél.: 058 462 59 62, e-mail: [leonhard.zwiauwer@are.admin.ch](mailto:leonhard.zwiauwer@are.admin.ch)

**Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)  
Office fédéral du développement territorial**



Département du territoire et  
de l'environnement (DTE)  
Service du développement  
territorial (SDT)  
Division aménagement  
communal (SDT-AC)

## Consultation au SDT des dossiers de plan sectoriel

Objet

**Plan sectoriel Asile (PSA)**

**Communes de Moudon, Syens, Lavey-Morcles et Vallorbe (VD)  
Information et participation de la population**

A la demande du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), et selon l'art. 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ; RS 700), le projet de plan sectoriel Asile fait l'objet d'un dépôt public.

Durée de  
dépôt public

du 11 avril 2017 au 11 mai 2017

Pièces

**Rapport explicatif (avril 2017)**

**Partie conceptuelle et partie relative aux objets (avril 2017)**

**Fiche d'objet SR-2 (CFA Vallorbe)**

**Fiche d'objet SR-5 (CFA Moudon)**

**Fiche d'objet SR-7 (CFA Dailly)**

Les pièces susmentionnées sont déposées à la réception. Elles ne peuvent en aucun cas quitter la réception du SDT.